

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2022

CONTRE DÉSERTIFICATION MÉDICALE - (N° 4784)

AMENDEMENT

N ° AS8

présenté par

M. Aviragnet, Mme Biémouret, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, M. Garot, rapporteur
Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, Mme El Aaraje,
M. Faure, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli,
M. Jérôme Lambert, M. Leseul, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Potier,
Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier,
Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.